



## Assemblée générale

Distr. générale  
15 juillet 2008  
Français  
Original : anglais

---

### **Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux**

#### **Compte rendu analytique de la 8<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 12 juin 2008, à 15 heures

*Président* : M. Natalegawa . . . . . (Indonésie)

### Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

08-37763 (F)



*La séance est ouverte à 15 h 30.*

**Adoption de l'ordre du jour**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/AC.109/2008/L.10)**

**Projet de résolution A/AC.109/2008/L.10**

2. *Le projet de résolution A/AC.109/2008/L.10 est adopté.*

**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/63/61; E/2008/47; A/AC.109/2008/L.11)**

3. **Le Président** appelle l'attention sur le rapport du Secrétaire général A/63/61 et sur les informations présentées par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies sur leurs activités en ce qui concerne l'application de la Déclaration (E/2008/47).

**Projet de résolution A/AC.109/2008/L.11**

4. *Le projet de résolution A/AC.109/2008/L.11 est adopté.*
5. **M. Paletsky** (Fédération de Russie) dit que, tout en étant résolument acquise au droit des territoires non autonomes à l'autodétermination, sa délégation reste convaincue que le Comité verrait ses principales fonctions de coordination entravées, s'il venait à examiner une question politique aussi délicate. C'est pourquoi, elle demande qu'elle soit rayée de l'ordre du jour du Conseil.
6. Sa délégation n'a aucune objection à ce que le projet de résolution soit adopté par consensus mais restera fidèle à sa position lorsque la question sera abordée par la Quatrième Commission et le Conseil économique et social.

**Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (A/AC.109/2008/L.12)**

**Projet de résolution A/AC.109/2008/L.12**

7. *Le projet de résolution A/AC.109/2008/L.12 est adopté.*

*La séance est levée à 15 h 40.*